



**SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

DIALOGUE SOCIAL À MÉDIAPOST

Compte rendu de la réunion du 03/09/2014.

L'accord portant sur le dialogue social de juin 2012 précise à l'article 3.1 :
« Pour favoriser l'efficacité du dialogue social en région et au siège, les partenaires sociaux régionaux se réuniront une fois par semestre à la direction régional ou au niveau de la DRH pour l'établissement du siège. Un ordre du jour sera élaboré trois semaines avant la réunion. Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement transmettront le nom des participants composant leur délégation, quinze jours avant la réunion, celle-ci étant constituée de deux délégués syndicaux ».

Les mois passent.....Deux années passent La CFDT, (tout comme sœur Anne.....), ne voyant toujours rien venir, a enfin obtenue, après plusieurs demandes, une date pour la réunion sur le dialogue social : le mercredi 03 septembre à 14 h30.

Nicolas SEIWERT, délégué syndical régional, CAD sur le CRC de Reims ainsi que Claudine BRINGART, déléguée syndicale nationale, distributrice sur Melun (77) représentait la CFDT. Philippe BARRIERE et Aude CIEMIOR représentait la direction.

L'ordre du jour comportait six points.

1. Point sur le télétravail (échanges sur phase pilote, point sur le démarrage de la phase définitive)

Cet accord sur le télétravail signé par la CFDT, en mai 2013, permet une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi, 23 demandes ont été faites auprès de la direction, dont 11 hommes et 12 femmes. 21 demandes ont été acceptées, 2 ont été refusées, l'une pour manque d'ancienneté et l'autre pour une question de management. La majorité des demandes ont été faites sur 4 jours par mois, certaines moins, mais les demandes peuvent aller jusqu'à 6 jours par mois. Une demi-journée de formation est proposée par la direction pour les managers et les salariés.

Après la phase pilote de six mois, le retour des salariés et des managers sont positifs à 98 %, toutefois, il a été remonté par les salariés certains inconvénients, comme le transport des ordinateurs portables ainsi que l'utilisation de leur ligne téléphonique personnelle.

La direction nous informe que désormais, grâce à un outil informatique, mis en place, permet de recevoir les appels téléphoniques sur l'ordinateur portable, et que les salariés peuvent demander auprès de leurs managers, une valisette sur roulette pour le transport de leur ordinateur portable.

La CFDT interpelle la direction, comme elle l'a déjà fait lors de la dernière réunion de suivi, sur l'élargissement de cet accord « télétravail » sur d'autres sites, comme le CRC de Reims. La direction nous répond qu'elle étudie la question et abordera le sujet lors de la prochaine réunion de suivi qui aura lieu en décembre 2014.

2. Point sur le projet « primes fidélité » au siège.

L'accord NAO de 2006, prévoit que tous salariés d'une ancienneté minimum de 15 ans et plus, soient récompensés par le versement d'une prime :

- ▶ **15 ans : 150 euros**
- ▶ **20 ans : 300 euros**
- ▶ **25 ans : 600 euros**
- ▶ **30 ans : 1200 euros**



Cette prime a bien été versée à tous les salariés ayant atteint cette ancienneté mais hélas sans cérémonie ...La direction a donc décidé de mettre en place à compter de cette année, une cérémonie de remise de médailles du travail MEDIAPOST, aux salariés fêtant leur 15,20, et 30 ans d'ancienneté en 2014. Ainsi 29 salariés (18 obtenant 15 ans d'ancienneté, 8 obtenant 20 ans d'ancienneté et 3 obtenant 30 ans d'ancienneté) seront conviés autour d'un cocktail, en présence de leur manager au 18^{ème} étage, le 10 octobre prochain, afin de leur remettre leur médaille du travail MEDIAPOST.

3. Point sur le projet bien être au siège.

Depuis début janvier 2014, Médiapost a mis en place un programme « bien être » composé de plusieurs ateliers.



Claudine BRINGART
DSC
clau.bringart@wanadoo.fr
06 47 70 46 32

Nicolas SEIWERT
DSR + RS CE
Nicolas.seiwert@mediapost.fr
06 74 41 65 94

Karim ABDELSADOK
Elu CE
Karim.abdelsadok@mediapost.fr



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdt3c.org





SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

1. Les ateliers individuels (15 à 20 minutes)

- Massage Amma Assis
- Réflexologie plantaire
- Pijat Kepala (massage du cuir chevelu)

2. Les ateliers collectifs par groupe (durée 1 heure)

- Sophrologie
- Stretching relaxation
- Hatha Yoga
- Gym douce



La direction fière de ce projet, nous informe que cette initiative a remporté un franc succès puisque 80 salariés ont bénéficié de ces ateliers individuels et collectifs. Une demande de mise en place de rendez vous plus fréquents est souhaitée par les salariés.

Un nouveau programme est mis en place depuis début septembre :

- ▶ La fréquence des RDV
- ▶ Le rééchelonnement des séances individuelles pour plus de confort, au lieu d'une séance avec 5 masseurs, les séances seront 2 fois dans le mois avec 3 masseurs.
- ▶ Maintien des ateliers actuels sauf pour la Gym douce qui n'a pas remporté un grand succès.
- ▶ Ajout d'un atelier massage thaï d'un cours collectif de tai-chi.

La CFDT interpelle la direction en espérant que ce projet bien apprécié par les salariés du siège soit élargi pour les sites du CRC de Reims, de Dijon et de Lyon.

4. Actions de prévention 2014 sur les établissements du siège.

Médiapost met en place pour 2014 : 5 actions de prévention :

1. Animation sur l'ergonomie au poste de travail.
2. Formation sur la manipulation des extincteurs.
3. Information sur les gestes de premiers secours.
4. Animations sur le code de la route.
5. Consignes d'évacuation.



La CFDT ne peut qu'approuver ces actions pour le bien être des salariés du siège, mais déplore que ces actions ne s'étendent pas sur les autres sites. Il serait de bon aloi que la direction mette également en place l'animation sur le code de la route pour les distributeurs.

5. Points sur l'application de l'accord favorisant l'insertion et le maintien de l'emploi des travailleurs handicapés au Siège.

Sur le siège, Lyon, Dijon et le CRC de Reims, Médiapost a enregistré 8 déclarations de travailleurs handicapés, dont 4 hommes et 4 femmes. (6 agents de maîtrises et 2 cadres).

Trois dossiers de reconnaissance sont actuellement en stade de constitution.

Si Médiapost ne remplit pas l'obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés, elle doit payer une contribution AGEFIPH, qui pour l'année 2013 s'est élevée à 34005 euros.



Médiapost a fait appel à candidature auprès des travailleurs handicapés pour être représentés dans l'instance du CHSCT, mais hélas aucune candidature n'a été envoyée à la direction de Médiapost.

La CFDT est très présente dans toutes les instances régionales du CHSCT, et travaille étroitement avec le représentant des travailleurs handicapés. Il permettra ainsi d'éclairer les débats menés au sein du CHSCT, afin que la question du handicap soit prise en compte dans tous les sujets traités (accompagnement pour la reconnaissance initiale de handicap, entretien RH, procédure administrative et suivie des demandes, étude de poste ergonomique et aménagement de poste).

Pour mener à bien ses missions, le représentant travailleur handicapé désigné au CHSCT, bénéficie d'un crédit d'heures de délégation par mois dans les conditions légales. N'hésitez pas à prendre contact avec Claudine BRINGART, déléguée syndicale centrale CFDT pour de plus amples renseignements. (clau.bringart@orange.fr tél : 06 47 70 46 32)

6. Point sur les bannettes syndicales à la Tour de Cristal.

La CFDT a interpellé la Direction à plusieurs reprises pour non respect de l'accord du dialogue social. En effet, sous les tableaux syndicaux, une bannette doit être installée afin que les salariés puissent prendre à leur souhait tous tracts et informations syndicales. La direction nous informe, cependant, qu'il a été compliqué d'obtenir l'autorisation de pouvoir accrocher les tableaux syndicaux, et qu'il leur est interdit d'accrocher des bannettes, pour une question de sécurité. Après échanges, nous trouvons ensemble une solution : installer au 5ème étage, sur le comptoir courrier, des bannettes syndicales. En conséquence, les salariés du siège pourront à tout moment, bénéficier de l'accès aux informations syndicales. La CFDT vous rappelle qu'un tableau syndical CFDT est accroché dans le couloir du 5ème étage à coté du local CE. N'hésitez pas de vous y rendre, afin que vous puissiez être informé de l'action de la CFDT.

